

LA SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER

| 27 000 XPF par participant | | | |
|---|--|-------|---|
| PUBLIC | OBJECTIFS | DUREE | INTERVENANT |
| Tout employé ou cadre devant mettre en place ou contrôler une signalisation temporaire de chantier. | Être capable de mettre en place ou contrôler une signalisation temporaire conforme à la réglementation et aux exigences de sécurité. | 7 H | Thierry LEBER, Johann GOGNETTI, Jean-Claude HACBECT Formateurs en sécurité |

CONTENU

- **Analyse/identification des risques à partir de cas concrets**
- **Débriefings-cadrages à partir des cas concrets :**
 - Réglementation applicable sur le territoire
 - Responsabilités civiles et pénales
 - Obligations et droit de retrait
 - Principes de la signalisation temporaire
 - Classification de la signalisation
 - Implantation des panneaux
 - Pose et dépose des panneaux
 - Circulation des piétons
 - Restriction de circulation
 - Chantiers fixes / Chantiers mobiles
 - Signalisation des véhicules
 - Signalisation des agents
 - Maintenance et recommandations
- **Pratique de signalisation sur maquette et en extérieur**
 - Avertir et guider l'utilisateur
 - Assurer la sécurité des agents
 - Limiter les délais pour le démarrage du chantier
 - Favoriser la fluidité
 - Préparation de la mise en place du chantier
 - Information des autres intervenants sur le réseau
 - Repérage préalable du site
 - Gestion du personnel
 - Optimisation de la durée de l'intervention
 - Procédure de pose et de dépose
 - Neutralisation de la voie de droite
 - Neutralisation de la voie de gauche
 - Neutralisation de 2 voies contiguës à droite
 - Signalisation des chantiers par FLR
 - Mise en œuvre des basculements

Méthodes pédagogiques : cas concrets, démonstrations, mises en pratique.

Évaluation des apprenants : mise en situation, QCM.

LIEU : CENTRE TERRITORIAL DE FORMATION